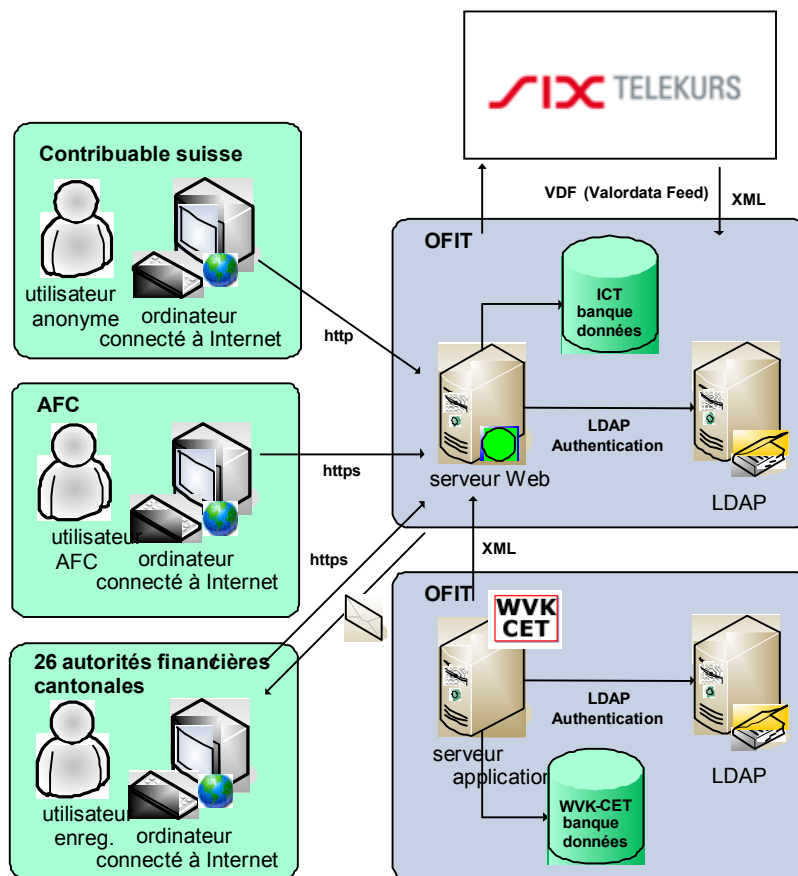


Liste des cours sur Internet au moyen de ICTax (Income & Capital Taxes)

Le 17 octobre 2007, l'Administration fédérale des contributions (AFC) a envoyé un message à tous les milieux intéressés pour les informer du fait que la banque de données contenant la liste des cours KTIT allait être remplacée par la nouvelle application ICTax.

Fondé sur le Web, le nouveau système contient des interfaces avec les systèmes partenaires SIX Telekurs (bidirectionnel) et avec le contrôle de l'état des titres (CET, unidirectionnel). Comme jusqu'à présent, le système contient tous les titres suisses et étrangers cotés en Suisse, à l'exception des options; ces titres sont qualifiés fiscalement et publiés avec les données déterminantes pour la taxation. Le produit «liste des cours» ne subira donc fondamentalement pas de changements.



À partir du 26 mai 2008, les utilisateurs externes auront accès aux fonctions suivantes d'ICTax:

- Fonction «renseignements en ligne sur des titres». La nouveauté est que les utilisateurs externes d'ICTax ont également la possibilité de consulter directement (c.-à-d. en temps réel) les titres dont l'AFC a autorisé la publication dans la liste des cours. Cette nouveauté a ceci d'avantageux que les données (également celles concernant l'année en cours) sont toujours parfaitement actuelles, ce qui simplifie considérablement les taxations inférieures à douze mois.

- Fonction «Download»: Cette fonction permet aux personnes intéressées de télécharger la liste complète des cours au 31 décembre de l'année sélectionnée dans les formats Access, Excel, PDF et XML. On rappellera ici que la liste des cours au 31 décembre 2008 ne sera plus disponible, au début de 2009, qu'en version imprimée (format PDF) ou en version électronique (format XML). Les formats Access et Excel ne seront plus utilisés.
- Fonction «Déposer une question»: Cette fonction permet aux utilisateurs externes ayant reçu une autorisation spéciale (utilisateurs enregistrés, cf. Illustration ci-dessus) de poser des questions aux utilisateurs internes de l'AFC au moyen d'un formulaire en ligne protégé. Peuvent faire l'objet de telles questions la qualification fiscale d'un titre, la détermination et le calcul de rendements, l'analyse de structures d'entreprises à des fins fiscales, etc. Si vous avez besoin de plus amples renseignements sur les personnes autorisées et sur le processus d'inscription, veuillez vous référer au mode d'emploi pour «Déposer une question».

Il va de soi que les autres personnes (utilisateurs anonymes, cf. Illustration ci-dessus) peuvent également poser leurs questions concernant la liste des cours en s'adressant, comme jusqu'à présent, à l'unité spécialisée (dvs@estv.admin.ch).